

RING

MOLINGES (39)

COUPE DES CLUBS DE FRANCHE-COMTE

CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE

26 & 27 AVRIL 2025



DOS SANTOS JOAQUIM

Juge
M. COURTEILLE J. Luc

Ha
VILLIERS Thomas (2)
DAVIM Jérôme (2)

Renseignement Contacter : DOS SANTOS Joaquim au 06.82.11.35.43



Buvette - Restauration rapide





CHAMBOUILLE

39360 - MOLINGES

HA 2706

DOS SANTOS JOAQUIM
208 Gour aux Moines
39360 VAUX LES ST-CLAUDE
03.84.42.42.18
Port : 06.82.11.35.43
dosjoaquim39@gmail.com

Site Web: <http://www.ccvbmolinges.fr>

Vaux les Saint-Claude le 24/01/2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

*Le CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE à le plaisir d'organiser son **concours annuel** de ring ainsi que la **Coupe des Clubs de Franche-Comté** qui aura lieu les **26 et 27 avril 2025** Sur son terrain de Chambouille à MOLINGES*

Les épreuves CSAU, Brevet, Ring 1,2 et 3 seront jugées par :

JUGE

M. COURTEILLE J. Luc

HA

M. VILLIERS Thomas niveau 2

M. DAVIM Jérôme niveau 2

Le montant des engagements est fixé à :

CSAU (18 €)

CSAU + BREVET (34 €)

BREVET - RING I - RING II - RING III (17 €)

Date limite des engagements: 13 Avril 2024 nous prendrons par ordre d'arrivée des engagements

Nous vous prions de libeller votre chèque à l'ordre du Club Canin du Val de Biemme et également joindre 3 vignettes 2025 avec votre feuille d'engagement.

Et pour les CSAU : la photocopie de la carte de tatouage ICAD + la photocopie du LOF (Livre des origines française).

Merci de m'envoyer vos engagements à l'adressé ci-dessous :

DOS SANTOS JOAQUIM

208 Gour aux Moines

39360 VAUX LES ST-CLAUDE

Tel : port : 06.82.11.35.43 (pour tout renseignement et réservation du terrain)

email : dosjoaquim39@gmail.com

En espérant vous voir nombreux nous vous prions de recevoir Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de salutations cynophiles.

La Présidente

Sarah JEANNEY-THOMANN

Présidente : Sarah JEANNEY-THOMANN

Route de Maissiat

01590 DORTAN .



06 30 03 05 04



CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE



COUPE REGIONALE DES CLUBS FRANCHE-COMTE 2025

NOM DU CLUB :

PRESIDENT (E) :

MAIL :

COUPE DES CLUBS
FRANCHE-COMTE
2025

LE CLUB SOUHAITE ENGAGER L'EQUIPE SUIVANTE POUR LA PARTICIPATION A LA COUPE REGIONALE DES CLUBS

CHIEN N°1

Coller l'étiquette d'identification du chien

NOM DU CHIEN :

NOM DU CONDUCTEUR :

ECH 1 **ECH 2**

Signature du premier conducteur

Email très lisible :

CHIEN N°2

Coller l'étiquette d'identification du chien

NOM DU CHIEN :

NOM DU CONDUCTEUR :

ECH 1 **ECH 2**

Signature du premier conducteur

Email très lisible :

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus

Je dégage toutes responsabilités au club organisateur Club Canin du Val de Bienne (MOLINGES) de toutes responsabilités du fait d'accidents corporels ou des préjudices survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie avoir pris connaissance des directives de la CUN CBG, du règlement de la SCC.

SIGNATURE DE PRESIDENT(E)

Cachet du club



Demande d'Engagement



Discipline :

Ring

Club organisateur :

CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE

Date du concours :

26 & 27 Avril 2025

Collez
votre étiquette
ICI

Nom et affixe du chien :

Race (ou type) :

Numéro de Carnet de Travail :

Identification :

N° de licence FAPAC

Nom et prénom du Conducteur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

 :

mail

Club :

Région :

CSAU

Brevet

ring 1

ring 2

ring 3

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 3 étiquettes (2 sur leur support – 1 collée sur l'inscription),
- Le règlement de l'engagement,
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ième} catégorie,
- Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie de la carte de tatouage pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable).
- L'autorisation parentale pour les mineurs,

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.
2. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club

Signature du Conducteur :